



# DÉCISION DU MAIRE

Décision n°67/2026

**OBJET :** Contrat d'assistance technique de la Plieuse pour une durée d'un (1) an.

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération n°14/2026 du Conseil municipal du 13 avril 2026 portant délégation de pouvoirs au Maire

Considérant la nécessité d'avoir un contrat d'assistance technique pour la plieuse,

Vu la proposition de la société Pitney Bowes,

**Article 1 :** DECIDE de conclure un contrat avec la société Pitney Bowes, domiciliée au 50 boulevard de Strasbourg, 59001 LILLE d'une durée d'un an (1).

**Article 2 :** DIT que ce contrat est d'un montant de 831,00 € HT soit 997,20 € TTC.

**Article 3 :** DIT que la somme correspondante est inscrite au budget.

**Article 4 :** Ampliation de la présente décision sera transmise au Responsable du service de gestion comptable de Palaiseau.

Fait à Morangis, le 5 mai 2026

Madame le Maire,  
Brigitte VERMILLET



**Décision certifiée exécutoire**

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.